



## CONDITIONS D'ADHESION

- 1 – Pour entrer dans le Club Vendée, tout sportif devra être **licencié dans un club du département** depuis au moins 4 ans, **figurer sur la liste des athlètes de haut-niveau** du Ministère des Sports et **avoir obtenu des résultats du niveau mentionné ci-dessous sur une durée significative.**
- 2 – Pour pouvoir prétendre au bénéfice d'une aide du Club Vendée 2024, les sportifs devront remplir les conditions suivantes :
  - A - **Discipline olympique** : avoir obtenu un titre de Champion du France Cadet 2<sup>ème</sup> année, Junior ou Sénior et/ou figurer dans le Top 20 international. Pour la catégorie Espoir : avoir obtenu une place sur le podium du Championnat de France.
  - B - **Discipline non olympique reconnue de haut niveau** : avoir obtenu une place sur le podium d'un Championnat d'Europe ou d'un Championnat du Monde ou avoir obtenu, à plusieurs reprises, une sélection en équipe de France pour un championnat officiel
  - C - **Discipline non olympique non reconnue de haut niveau** : avoir obtenu une place sur le podium d'un championnat d'Europe ou d'un Championnat du Monde.
- 3 – Pour pouvoir bénéficier du soutien du Club Vendée 2024, les sportifs pratiquant une discipline individuelle devront avoir un âge qui n'est pas inférieur de trois ans à l'âge requis pour obtenir une licence senior.

En cas de résultats sportifs exceptionnels, les partenaires du Club Vendée 2024 se réservent le droit de modifier les conditions d'adhésion.
- 4 – Les sportifs pratiquant un sport collectif pourront également prétendre à une aide, à titre individuel, sous réserve qu'ils bénéficient d'une sélection en équipe de France dans les catégories junior à senior, à l'occasion d'un Championnat d'Europe ou du Monde et justifiant de frais réels à leurs charges.
- 5 – En fonction des résultats du sportif dans la catégorie Elite, celui-ci pourra, pour une période indéterminée, être retiré de la liste des bénéficiaires du Club Vendée 2024. Il sera de nouveau réintégré en fonction de la qualité de ses résultats.
- 6 – Dans la catégorie Espoir le sportif ne peut pas y être inscrit au-delà d'une période de 2 ans. Pour passer de la catégorie Espoir à Elite le sportif devra remplir un dossier de candidature.
- 7 – Le sportif s'engage à signer et à respecter la charte du Club Vendée 2024
- 8 – En cas de résultats sportifs exceptionnels de la part du sportif, les partenaires du Club Vendée 2024 se réservent le droit de modifier les conditions d'adhésion.

***Les demandes d'adhésion soumises à l'appréciation des partenaires du Club Vendée 2024 sont étudiées en toute indépendance, impartialité et objectivité.***

***Les décisions rendues sont souveraines et sans appel.***

***Tout sportif s'engage à respecter l'éthique  
sinon il ne sera pas admis au Club Vendée ou en sera exclu.***